



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 OCTOBRE 2017

Conseillers présents : MMES et MM Christian BRETON ; Pascal DEGASPERI ; Christine DELORME ; Odile DURAND ; Alain FROGET ; Jacqueline HARDON ; Yannick LOMBARD ; Jean-Pierre MENUT ; Françoise PINET ; Robert RICHIARDONE ; Sébastien SIMION ; Gilles TOURTET ;

Absents représentés : MME Céline PIERROT (pouvoir à Alain FROGET)

M. Joris GIRARD (pouvoir à Françoise PINET)

Absente : MME Julie GAY-PARA

Les comptes-rendus des conseils municipaux du 20 juillet et du 3 août 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Robert RICHIARDONE est désigné secrétaire de séance.

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, la commune est dans l'obligation de réaliser la révision de son zonage d'assainissement datant de 2005. Le zonage doit être noté sur le cadastre en prenant compte des extensions de zones créées depuis cette date.

Deux devis ont été demandés pour cette révision :

- ✓ Bureau d'études CLAIE : 4 440 € HT
- ✓ Bureau d'études HYDRETTUDES : 4 380 € HT

Madame le Maire propose de retenir le bureau d'études CLAIE qui a déjà réalisé le schéma directeur d'eau potable de la commune et de plus qui peut réaliser la prestation avant le début de l'enquête publique prévue en janvier 2018.

Accord à l'unanimité.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Suite à la réunion de chantier de septembre des contraintes techniques sont apparues du fait de l'état du mur extérieur de la mairie qui ne permet pas de soutenir un monte personne. Une nouvelle solution a été considérée, le monte-personne peut être installé à l'intérieur du bâtiment le long de l'escalier qui donne sur la rue de la Cime ce qui va réduire le coût du lot n° 10. Le marché passe donc de 24 720 € HT à 15 640 € HT.

Par contre des travaux supplémentaires sont nécessaires :

- (lot n° 1) maçonnerie, à savoir la création d'une rampe et l'agrandissement de la porte côté rue pour un montant de 5 236 € HT et suppression de l'agrandissement des ouvertures dans le mur pour 1 150 € HT. Le marché passe de 6 330 € HT à 10 416 € HT.
- Lot n° 2 menuiseries aluminium, à savoir fourniture et pose d'une porte d'accès escaliers pour un montant de 2 253.90 € HT. Le marché passe de 4 058 € HT à 6 311.90 € HT

Madame le maire propose de délibérer sur ces nouveaux montants et indique que le coût total des travaux est minoré du coût initial.

Accord à l'unanimité.

STATION D'EPURATION

Le prêt relais souscrit pour un montant de 1 017 372 € a déjà été remboursé par anticipation à hauteur de 480 000 € en 2016. Le capital restant dû est de 537 372 €. Ce montant doit être remboursé en totalité en juillet 2018. Le montant des intérêts restant à régler s'élève à 6 103.34 €. Après une analyse du budget avec le trésorier, la commune peut s'engager à rembourser la totalité du montant par anticipation ce qui diminuera de ce fait le montant des intérêts.

Accord à l'unanimité.

Madame le maire signale que les travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration sont terminés, l'entreprise PISTONO sera relancée pour finir les travaux d'élimination des eaux claires : chasse d'eau en haut de la grande rue.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Budget commune

A la demande du trésorier les amortissements des participations au SYME 05 sont obligatoires et doivent être réalisés sur le budget 2017. Il propose que la commune délibère sur la durée d'amortissement des participations au SYME05 pour une durée de 5 ans.

Cet amortissement entraîne la décision modificative comptable suivante :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 011 : - 3 940 ; Chapitre 042 : + 3 940
- Dépenses d'investissement : Article 101 – 2313 : + 3 940
- Recettes d'investissement : Chap 040 – 28041512 : + 3 940

Accord à l'unanimité.

Lors du vote du budget le FCTVA a été inscrit intégralement en section investissement pour un montant de 34 700 €. Depuis 2016 le FCTVA est étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Le montant correspondant aurait dû être inscrit en fonctionnement pour un montant de 8 321 €.

Une DM est nécessaire afin d'ajuster au mieux le budget.

- Dépenses fonctionnement :
 - Chap 023 : + 8 321
- Recettes de fonctionnement :
 - Chap 74 - Article 744 : + 8 321
- Recettes d'investissement :
 - Chap 021 : + 8 321
 - Chap 10 – article 10222 : - 8 321

Accord à l'unanimité.

Il convient d'inscrire en recettes supplémentaires les subventions obtenues pour la sécurisation de l'école : DETR : + 7 342.80 € - Département : + 8 887 €

Accord à l'unanimité.

Des dépenses supplémentaires doivent être inscrites :

- ✓ acquisition d'un nouveau logiciel de facturation : opération équipement secrétariat mairie + 750 €
- acquisition d'illuminations de Noël : opération équipement services techniques + 2 000 €

Accord à l'unanimité.

Budget eau et assainissement

Les dépenses relatives à la révision du zonage d'assainissement doivent être inscrites pour un montant de 5 400 €.

Accord à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTION

Plusieurs demandes de subvention sont parvenues en mairie.

- ✓ Le collège de Veynes demande une subvention pour le financement d'un voyage scolaire en Allemagne. Deux élèves résident sur la commune. Pour mémoire une subvention de 100 € a été versée l'an dernier pour deux enfants. Madame le Maire propose de verser la même somme.

Accord à l'unanimité.

- L'association des Paralysés de France sollicite une subvention pour l'année en cours. 3 pour – 11 contre
- ✓ AFM TELETHON demande un soutien financier 3 pour – 11 contre

PERSONNEL

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, un agent remplit les conditions pour cet avancement de grade et un avis favorable a été donné par la CAP réunie le 30 juin dernier.

Accord à l'unanimité.

DELIVRANCE D'UNE COUPE DE BOIS EN FORET COMMUNALE

Les services de l'ONF ont procédé à la désignation d'une coupe de bois dans la parcelle forestière 27, canton des blaches (en continuité de l'ancienne, partie sous crête). La mairie doit arrêter la liste des affouagistes et la soumettre pour agrément au conseil municipal. La délivrance et la distribution des lots se fera le 6 novembre 2017. Le délai d'exploitation et enlèvement des bois est fixé au 06 novembre 2019. Cette exploitation se fera sous la responsabilité de trois garants, Gilles TOURTET, Joris GIRARD et Franck DALL'AGNOLA.

Accord à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH-DEVOLUY

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité le reclassement de la compétence SPANC, dans la catégorie des compétences facultatives. Cette décision a été prise afin de pouvoir maintenir la gestion à l'échelon intercommunal.

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable pour valider cette modification statutaire.

CIAS DU HAUT BUECH

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

La commune met à disposition du CIAS du Haut Buëch des locaux pour faciliter l'accueil des activités organisées et gérées par le service animation. Locaux de l'école : préau fermé et salle de repos de l'école maternelle. Maison du Parc : en période scolaire : le rez-de-chaussée sauf la cuisine et en période de vacances scolaires : le rez-de-chaussée et la cuisine sur les vacances d'été uniquement. Ces locaux sont mis à disposition à titre gratuit.

Renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2017-2018.

Accord à l'unanimité.

DENOMINATION DES VOIES ET DES PLACES PUBLIQUES

DEMARCHE D'ADRESSAGE

Madame le Maire présente au conseil la liste des noms des rues et des places publiques déjà nommées et celles qui vont être ajoutées et inscrites sur le cadastre. Il appartient au conseil municipal de délibérer sur leur dénomination et cette liste sera transmise en préfecture pour approbation.

Accord à l'unanimité.

En ce qui concerne la numérotation la pose et l'entretien des plaques de numéros sont à la charge de la commune pour la première installation seulement. Le propriétaire est ensuite chargé de son entretien et renouvellement le cas échéant. Les propriétaires des immeubles

ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices des noms de rues ou de numérotation sur leurs immeubles. La numérotation métrique a été utilisée sur la commune. Les numéros attribués représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et le point adresse.

La commune adressera à chaque administré un courrier les informant de leur adresse exacte et de la numérotation qui leur a été attribuée.

La commune se chargera d'informer les divers organismes et partenaires (ComCom, portail géomas, cadastre, La Poste, Enedis...)

LINEAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2018 la préfecture demande aux communes d'actualiser les données relatives à la longueur de la voirie communale. Jusqu'à présent on comptabilisait 14 501 mètres linéaires.

Considérant la création de voies de lotissement, Madame le Maire propose de modifier en totalité la longueur de la voirie communale. Les services techniques ont relevé les nouvelles mesures, ce qui porte la longueur de voirie à 20 932 ml.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau tableau de classement des voies communales.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LES ECOLES

Le département s'engage à allouer à la collectivité dont l'école dépose un projet d'activités sportives une subvention correspondant à une partie du fonctionnement de ces activités. Une nouvelle convention doit être prise pour l'année scolaire 2017-2018.

Accord à l'unanimité.

MAISON POUR TOUS

Lors du conseil du 20 juillet dernier il a été omis de délibérer sur les tarifs fixés pour les demandes d'associations qui sont hors communes. Il est proposé un montant de 200 € par an et 60 € de caution pour le ménage.

Accord à l'unanimité, nouvelle délibération à prendre.

D !CI TV - PROPOSITION D'UN ABONNEMENT BANDEAUX DEROULECTS

D !CI TV la télévision des Alpes du Sud propose à la commune de communiquer toute l'année sur ses manifestations et initiatives, sous forme de bandeaux déroulects qui seront diffusés en continu pour une durée d'une semaine chaque fois. La tarification proposée est la suivante : 5 bandeaux : 490 € HT, 10 bandeaux : 890 € HT et 20 bandeaux : 1 390 € HT.

Il est décidé de se donner le temps de la réflexion avant de répondre.

INFORMATIONS DIVERSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH-DEVOLUY

Une réunion est prévue le 6 novembre pour définir l'attribution des compétences optionnelles, notamment le secteur enfance jeunesse.

ECOLE

La commune est toujours en attente de la subvention de la région pour l'extension des salles de classe.

Le conseil de l'école est prévu mardi 7 novembre 2017.

Un projet scolaire « cap sur voiles » est prévu en fin d'année scolaire.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Le conseil doit donner son avis sur le projet avant le 16 décembre.

Le dossier est consultable en mairie

SYME05

Une réunion de travail avec les délégués est prévue le jeudi 16 novembre 2017 en mairie.

DOLEANCES

Réclamations de certains riverains suite aux nuisances causées par les aboiements permanents et intempestifs de chiens.

La mairie a distribué aux habitants du quartier de St Apôtre et du Praïs un courrier les informant de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte de respecter la tranquillité du voisinage.

Madame le Maire souligne que la divagation de chiens devient un problème récurrent.

Courrier du premier ministre adressé à l'ensemble des maires dans lequel il fait part des priorités du gouvernement.

Courrier de la Présidente de l'OPH05 concernant le projet de loi de finances 2018 et l'incidence de la baisse de l'aide personnalisée au logement.

FESTIVITES

- ✓ Goûter des aînés le samedi 9 décembre 2017
- ✓ Noël des enfants le mercredi 20 décembre

Le prochain conseil municipal est fixé le mercredi 13 décembre 2017.

Séance levée à 19 heures.